

CHASSE INDIVIDUELLE EN BIÉLORUSSIE DANS LES PARCS NATIONAUX Brocards, cerfs, sangliers, élan, loups



La Biélorussie fit longtemps figure de pays isolé et sauvage, refuge des animaux et des hommes, conservatoire d'une faune et d'une flore relique, terrain de chasse par excellence. La Biélorussie reste l'un des rares pays Européen où vous pouvez pratiquer votre passion dans des milieux totalement naturels et sauvages. Toutefois, les parcs nationaux sont les seuls territoires à disposer d'une logistique adéquate, efficace en homme et en matériel et à être dotés d'un cheptel gibier important. Nos programmes de chasse se déroulent exclusivement parmi les parcs nationaux suivants : **Braslav (1), Narochansky (2)**

Pour réserver une chasse, il suffit de nous préciser la période souhaitée. Si celle-ci est disponible, nous vous ferons parvenir un devis détaillé avec les horaires de vols, prix et conditions ainsi que les documents pour les formalités.

EXEMPLE TYPE D'UN SEJOUR DE CHASSE :

Vol de Paris Roissy CDG / Vilnius et retour :

Vols aller/ retour tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis . 3 heures de vol.

1^{er} jour : vol direct Paris Roissy CDG pour Vilnius.

Accueil à l'aéroport par un notre représentant puis transfert en voiture pour le territoire de chasse situé +/- 300 km de l'aéroport. Formalités de police et de douane.

Logement en maison de chasse. Dîner.

Du 2^e au 5^e jour :

4 jours de chasse individuelle, à l'approche ou au mirador, en compagnie d'un garde forestier Biélorusse.

Séjour en pension complète.

6^e jour : transfert pour l'aéroport, passage de frontière, vols pour Paris



UN SEJOUR DE CHASSE ENTRAINE 2 TARIFICATIONS :

Page 2 : les frais de séjour, calculés selon le nombre de jours de chasse envisagés et qui sont des frais fixes.

Page 3 : les taxes d'abattage, c'est à dire le prix par animal abattu selon les barèmes pour chaque espèce de gibier.

FORMALITES : Le visa est obligatoire, dans notre devis final, nous vous préciserons quels documents nous avons besoin pour effectuer les démarches pour vous.

LA CHASSE :

Les parcs nationaux apportent une dimension particulière en raison de leurs espaces immenses et préservés, classés réserves de biosphère par l'Unesco. Les sorties de chasse sont assurées uniquement par des professionnels.

Se rendre en Biélorussie c'est rechercher une authenticité de territoire, c'est se confronter à des gibiers particulièrement sauvages et méfiants, c'est côtoyer des espèces disparues depuis longtemps de nos contrées ou interdites de tir ailleurs. C'est accepter, aussi, des hommes de chasse sans artifices, ayant une connaissance aiguisée de la nature même si les méthodes de chasse nous semblent parfois peu orthodoxes.

Il n'est pas rare de rencontrer loups, lynx, grands et petits tétras, gélinottes !!! N'oubliez pas en plus de votre carabine, un appareil photo !!!!!_



1 - PARC NATIONAL DE BRASLAV

SITUATION : au nord du pays, à 250 km de Minsk, près des frontières Lettonienne et Lituanienne.

SUPERFICIE ET BIOTOPES : sur environ 70 000 ha, le territoire s'étale dans le bassin de la Dvina et de la Dzisna, dépression naturelle formée d'écosystèmes très variés où se mêlent bois et forêts, zones marécageuses, vallées tourbeuses, rivières étangs et lacs, espaces agricoles et prairies naturelles, fondrières et fouillis de végétations inextricables ... l'ensemble étant ponctué de collines modelées par les glaciers durant l'ère quaternaire.

LOGEMENTS : en hôtel de bon standing. Toutes les chambres, doubles, ou individuelles, sont dotées d'une salle de bain privative. Piscine et sauna à disposition.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sangliers, cerfs, élans, chevreuils, loups, lynx, renards, castors.

GIBIERS AUTORISES : sangliers, élans mâle, cerfs, brocards, loups, renards.



2 - PARC NATIONAL DE NAROCHANSKY

SITUATION : au nord-Ouest du pays, à 150 km de l'aéroport de Minsk, en direction de la frontière Lituanienne dont Vilnius la capitale ne se trouve qu'à 120 km.

BIOTOPES : le parc national s'étale sur 192 000 ha autour du grand Lac Naroch et d'une quarantaine d'autres lacs occupant environ 16 000 ha. La forêt, peuplée de conifères – pins sylvestres et mélèzes pour l'essentiel - couvre près de 95 000 ha, troués par de nombreuses prairies naturelles, plaines cultivées, landes boisées de bouleaux et d'aulnes, zones humides, marais et tourbières.

LOGEMENTS : en hôtel ou pavillon de chasse.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sangliers, cerfs, élans, chevreuils, loups, lynx, renards, castors.

GIBIERS AUTORISES : sangliers, élans mâle, cerfs, brocards, loups, renards.



FRAIS DE SEJOUR SAISON 2023 / 2024

GRILLE DES FRAIS DE SEJOUR PAR PERSONNE, BASE 2 CHASSEURS MINIMUM

	3 jours de chasse	4 jours de chasse	5 jours de chasse
Prix par chasseur ⇒	1 600 €	1 900 €	2 200 €
Frais kilométriques : 30 € par sortie soit 60 € par jour	180 €	240 €	300 €
Prix par accompagnateur ⇒	650 €	750 €	850 €



VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

PRESTATIONS INCLUSES :

- Les frais de visa,
- Toutes les formalités administratives préalables pour l'obtention l'introduction de l'arme,
- L'accueil et l'assistance aux formalités à l'aéroport de Vilnius,
- Les services d'un interprète pour l'ensemble des participants, du jour d'arrivée au jour du départ,
- Les transferts de l'aéroport au territoire de chasse et retour
- Le transport sur le terrain de chasse : forfait de 60 € par jour de chasse et par personne à régler avant le départ
- Le logement en maison de chasse ou hôtel local, sur la base de la chambre double,
- La pension complète du dîner du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour du départ,
- L'organisation de 3,4 ou 5 jours de chasse individuelle avec les services d'un garde biélorusse par chasseur,
- L'assurance médicale Biélorusse obligatoire, couvrant les premiers soins, en cas de besoin,
- La licence de chasse Biélorusse,

PRESTATIONS NON INCLUSES :

- Le billet d'avion Paris / Vilnius /Paris sur les vols réguliers de la compagnie Air Baltic +- 320 €
- Le forfait pour le transport par avion du package arme + cartouches +- 100 € (possibilité de louer une arme sur place)
- Les excédents de bagage supplémentaire au-dessus de 23 kg (50 € prix forfaitaire pour le bagage entre 23 et 32kg ou deuxième bagage)
- Les boissons alcoolisées : vins, vodka, et autres,
- Le supplément chambre individuelle : 20 € par nuit par personne
- Les pourboires au guide interprète, garde-chasse, personnel du logement : + - 150 € pour le séjour,
- Toute nuit éventuelle en dehors du territoire, ainsi que les repas pris hors du terrain de chasse,
- L'assurance responsabilité civile chasse à souscrire auprès de votre assureur ou sur demande : 70 € + les autres assurances telles qu'annulation, assistance personnelle. Un bulletin d'inscription RC chasse est remis avec votre devis.

Les éventuels frais supplémentaires tels qu'achat de peau ou cape de gibier (non tannée) : 10 € par kg, la préparation des trophées : 25 € pour un sanglier ou un chevreuil, 50 € pour un cerf ou un élan

Les taxes d'abattage pour chaque espèce de gibier selon la feuille de facturation page suivante

Le rapatriement de vos trophées de chasse : Nous interroger



BROCARD :

Brocard : chasse du 15 mai au 30 septembre
Chevrette et chevrillard : du 1^{er} octobre au 31 décembre
 Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput, moins 90 grammes

Jusqu'à 259 gr	280 €
De 260 à 409 gr	420 €
De 410 gr et plus	850 €
Brocard blessé	380 €

CERF :

Cerf : chasse du 20 août au 31 janvier
Biche & faon : du 1^{er} octobre au 31 décembre
 Selon le poids des bois avec le crâne et la mâchoire supérieure

<u>Par 10 gr en plus ↓</u>		
Trophée de - de 5 kg	1 300 €	
De 5,0 à 5,990 kg	1 400 €	+ 3,00 € par 10 gr
De 6,0 à 6,990 kg	1 700 €	+ 7 € par 10 gr
De 7,0 à 7,990 kg	2 400 €	+ 7 € par 10 gr
De 8,0 à 8,990 kg	3 100 €	+ 7 € par 10 gr
De 9,0 à 9,990 kg	3 800 €	+ 8 € par 10 gr
De 10,0 kg et plus	4 600 €	+ 8 € par 10 gr
Cerf blessé	1 200 €	

LOUP : 650 €

Tir autorisé, mais rapatriement de la peau interdit par l'U.E

RENARD / MARTRE / CHIEN VIVERIN : 50 €

ELAN :

Mâle : chasse du 20 août au 31 décembre
Femelle et jeune : du 1^{er} octobre au 31 décembre

Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.

<u>Par 10 gr en plus ↓</u>		
Jusqu'à 6,990 kg	1 900 €	
De 7,0 à 7,990 kg	2 100 €	+ 6 € par 10 gr
De 8,0 à 8,990 kg	2 700 €	+ 6 € par 10 gr
De 9,0 à 9,990 kg	3 300 €	+ 7 € par 10 gr
De 10,0 à 10,990 kg	4 000 €	+ 7 € par 10 gr
De 11,0 et plus	4 700 €	+ 8 € par 10 gr
Elan blessé	1 200 €	

SANGLIER

Toute l'année : bête de moins de 2 ans et mâle armés.
 Tout animal du 1^{er} octobre au 31 janvier, sauf la laie suitée.

Taxe d'abattage selon le poids de l'animal vidé et la dimension des défenses. Pour la facturation, à partir de 140 mm, les défenses priment sur le poids de l'animal

Moins de 30 kg vidé	60 €
De 30 à moins de 50 kg vidé	150 €
De 50 à moins de 80 kg vidé	210 €
De 80 kg à moins de 100 kg vidé	270 €
De 100 kg vidé et plus à moins de 140 mm de défenses	360 €
Défenses de 140 mm et plus	380 € + 10 € par mm en +
Animal blessé	120 €

Très important : sur place, avant le début de la chasse, le territoire présentera à chaque chasseur un document rédigé en russe et traduit en Français. Il s'agit des règles de sécurité et du rappel des animaux autorisés au tir ou non. Vous devrez signer ce document pour accord, dont les conditions sont conformes à celles qui vous sont présentées dans le dossier de réservation et dossier final de voyage. En cas d'abattage d'un animal dont la chasse est interdite, le directeur du parc national se réserve le droit d'appliquer la taxe d'abattage de l'animal multipliée par 5 à titre de pénalité régionale et nationale. Par sa signature, chacun s'engage à s'acquitter dans les plus brefs délais de la somme totale ainsi réclamée par le territoire.

